



DÉCLARATION DES PARLEMENTAIRES EN FAVEUR DE L'ACTION POUR LA BIODIVERSITÉ À LA CONFÉRENCE DE BONN

Bonn, 28 mai- Jugeant le niveau actuel de l'appauvrissement de la biodiversité «sans précédent», les parlementaires participant à la Conférence de la biodiversité de Bonn ont publié hier une déclaration exprimant leur volonté de faire en sorte que soient prises des mesures législatives et administratives facilitant la mise en œuvre des programmes visant à atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

Les législateurs ont reconnu que la perte de biodiversité, aurait des impacts environnementaux, sociaux et culturels «de grande portée», et ils ont déclaré qu'ils avaient la responsabilité de construire la volonté politique nécessaire pour ralentir la vitesse à laquelle les espèces végétales et animales disparaissent.

«Nous ne réussirons jamais à conserver la biodiversité sans l'action des parlementaires», a déclaré M. Ahmed Djoghla, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique. «Les parlementaires sont ceux qui représentent les citoyens et qui convertissent les objectifs de la Convention en actions concrètes du gouvernement. Ils décident du budget et ils sont essentiels pour la sensibilisation sur les questions de biodiversité.»

Les parlementaires se sont réunis à Bonn, à la Conférence de la biodiversité, avec les législateurs allemands de la Commission Environnement, qui précédemment dans la journée, ont tenu une session extraordinaire à Bonn au lieu de la capitale, Berlin, afin de soutenir les progrès accomplis à la Conférence.

«Les parlementaires, comme nous le savons tous, sont ceux qui décident des programmes», a déclaré Netumbo Nandi-Ndaitwah, ministre de l'Environnement et du tourisme de Namibie. «Les parlementaires sont élus par le peuple pour être son porte-parole. Ils ne peuvent se permettre d'agir en observateurs pendant que l'environnement se détériore.»

Elle a ajouté, «La biodiversité est la clé des moyens de subsistance durables de tous les êtres humains. À ce titre, les parlementaires, en tant que représentants des peuples, ont un rôle important dans la mobilisation de la population à protéger la biodiversité et assurer son utilisation durable.»

Batilda M. Burian, ministre d'État de la République-Unie de Tanzanie, a déclaré: «Aborder la biodiversité, c'est travailler effectivement sur les trois piliers du développement durable. Pour cela, j'apprécie le rôle complémentaire des groupes tels que des parlementaires, des ONG, des chercheurs, des enseignants, des entreprises, pour créer des synergies sur toutes les grandes questions traitées lors de la Conférence des Parties».

«Les membres du parlement sont de formidables faiseurs d'opinion», a déclaré Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'Union interparlementaire. «De leurs discussions publiques au parlement aux contacts qu'ils créent avec les citoyens, ils peuvent sensibiliser le public et obtenir le soutien des citoyens aux politiques publiques pour traiter des questions urgentes».



M. Johnsson a poursuivi en disant que, comme les parlementaires sont généralement «fermement enracinés » dans la politique locale et nationale, ils ne sont pas toujours familiers avec les conventions et traités internationaux, ajoutant que «Le dialogue international contribue à combler cette lacune. Grâce au dialogue international, les parlementaires peuvent en apprendre davantage sur la protection et le soutien que les conventions internationales offrent et les obligations que les États assument quand ils les signent et les ratifient. »

Petra Bierwirth, présidente de la Commission Environnement du Parlement fédéral allemand, a désigné la réunion comme « Un premier pas important » qui pourrait déboucher sur la création d'un réseau parlementaire pour échanger des informations sur les questions de la biodiversité.

Depuis sa création, la Convention a travaillé avec des parlementaires et d'autres grands groupes, comme les femmes, les peuples autochtones, les autorités locales, les jeunes et les entreprises. L'Union interparlementaire a adopté plusieurs résolutions relatives à la biodiversité, y compris une résolution de 2004 qui a reconnu la Convention comme le principal instrument international portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et a appelé les gouvernements à prendre une action plus efficace dans l'application de la Convention afin d'atteindre l'objectif fixé par le Sommet mondial sur le développement durable de réduire de manière significative le rythme actuel de la perte de biodiversité d'ici à 2010.

En 2006, une autre résolution a été adoptée sur le rôle des parlements dans la gestion environnementale et dans la lutte mondiale contre la dégradation de l'environnement. En 2007, une déclaration présidentielle sur les changements climatiques a été approuvée en exprimant des préoccupations sur les effets néfastes des changements climatiques et en appelant à des progrès dans la sensibilisation des parlements relative notamment à l'arrêt de la déforestation, aux mécanismes financiers et au transfert de technologies appropriées et écologiquement rationnelles.

Pour plus d'informations sur le Secrétariat de la Convention et le rôle des parlementaires dans les questions de la biodiversité, visitez l'adresse suivante: <http://www.cbd.int/parliamentarians/>.

La Convention sur la diversité biologique (CDB)

Ouverte à la signature au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, la Convention sur la diversité biologique est le cadre international pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et le partage équitable de ses avantages. Avec 190 Parties, la CDB a une participation quasi-universelle entre les pays qui se sont engagés à préserver la vie sur Terre. La CDB vise à aborder toutes les menaces à la biodiversité et aux services écosystémiques, y compris la menace des changements climatiques, à travers des évaluations scientifiques, le développement d'outils, des incitations et des processus, le transfert de technologies et de bonnes pratiques et la participation pleine et active des parties prenantes, y compris les communautés autochtones et locales, les jeunes, les ONG, les femmes et les milieux d'affaires. Le siège du Secrétariat de la Convention est situé à Montréal. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Marie Aminata Khan au +1 514 287 8701, email: marie.khan@cbd.int